

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA
CONDITION FÉMININE

PAR

**LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
DU
PLATEAU-MONT-ROYAL**

**UN REGARD NEUF SUR LE
PATRIMOINE CULTUREL**

RÉVISION DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS PROPOSÉE PAR LE MCCCFO

18 FÉVRIER 2008

Table des matières

A.	<i>Présentation de la société</i>	<i>page 3</i>
B.	<i>Intérêt porté au livre vert</i>	<i>page 3</i>
C.	<i>Opinion de notre société sur le livre vert</i>	
	Le contexte	<i>page 4</i>
	La définition et le champ d'application	<i>page 4</i>
	Les statuts	<i>page 5</i>
	Une approche plus préventive, moins réactive	<i>page 5</i>
	L'engagement de chacun en matière de sauvegarde du patrimoine	<i>page 5</i>
D.	<i>Les questions posées par le livre vert</i>	
	Objectifs, définition et principe	<i>page 7</i>
	Connaissance, reconnaissance et protection	<i>page 7</i>
	Consultation	<i>page 7</i>
	Rôle des intervenants	<i>page 8</i>
E.	<i>Conclusions</i>	<i>page 9</i>

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'histoire et de généalogie du Plateau-Mont-Royal existe depuis 2006 et est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Son espace d'intérêt touche essentiellement le territoire de l'arrondissement montréalais du Plateau-Mont-Royal, ou les personnes y ayant évolué.

Son intérêt est multiple et, à l'instar de la définition même de la notion de patrimoine, cet intérêt évolue également vers l'inclusion de nouveaux concepts comme le patrimoine immatériel, commémoratif ou encore celui de «paysage social». La Société est en contact avec la collectivité via son site internet où l'on retrouve autant les aspects du patrimoine matériel représentés, par exemple, par le volet immobilier ou photographique; ou encore, le patrimoine immatériel représenté entre autres par le recueil des témoignages oraux ou par la section traitant de toponymie. Un volet touchant l'histoire populaire du quartier est aussi présenté dans notre blogue.

La Société a pour but premier d'intéresser le plus large public possible à la très grande richesse historique du Plateau Mont-Royal. Nous multiplions, en ce sens, les efforts sur plusieurs fronts. Nous adressant autant au grand public avec nos conférences thématiques et notre bulletin d'information trimestriel, qu'aux milieux corporatifs, comme la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, à laquelle nous désirons associer nos efforts de diffusion. C'est toutefois aux plus jeunes que nous désirons prioritairement nous adresser. En ce sens, nous développons des projets au niveau scolaire, pour lesquels nous pensons que de futurs citoyens mieux informés, deviendront autant d'ardents défenseurs de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

INTÉRÊT PORTÉ AU LIVRE VERT

Outre l'intégration d'une *définition plus moderne et plus large* de ce que devient le patrimoine culturel, le livre vert déposé par le ministère propose également *une plus large place aux individus*. C'est cet aspect d'une plus grande ouverture aux individus et associations qui nous intéresse à titre de société d'histoire. Nous trouvons cet aspect des plus intéressants. Auparavant, la prise en charge de la protection et de la mise en valeur du patrimoine appartenait plus aux instances gouvernementales qu'au secteur privé. C'était à une époque où la sauvegarde se réalisait plus par la contrainte des lois et règlements que par la bonne volonté des intervenants; à une époque où la mise en valeur n'était possible qu'à grand renfort de subventions. Ces temps changent. Le rôle des intervenants doit aussi changer.

Avec le temps, les propriétaires et promoteurs ont pris conscience non seulement que leurs biens pouvaient parfois représenter une certaine valeur culturelle; mais surtout, qu'ils représentaient souvent des valeurs économiques fort importantes. Également, depuis 1972, la société a grandement évolué dans sa relation avec le patrimoine et celui-ci est de plus en plus reconnu et valorisé socialement. Dans un tel contexte, il est normal que le gouvernement interpelle davantage les municipalités et le public en général. *Cela ne doit toutefois pas se traduire ou tendre vers un désengagement ou une désresponsabilisation de sa part.*

Pour nous, cette invitation est très significative et nous croyons que l'apport de tous ces groupes bénévoles que l'on retrouve dans les ateliers et sociétés d'histoire ou dans différents petits musées privés, est essentiel et vital pour faire vivre une politique culturelle qui désire rejoindre toute la population.

L'OPINION DE NOTRE SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DU LIVRE VERT

Comme nous l'avons déjà exprimé, notre société appuie ce livre vert et l'effort de révision de la Loi sur les biens culturels qui y est proposé.

Le contexte

Il est mentionné dans le sommaire du document de consultation que la Loi sur les biens culturels s'exerce en rapport avec quatre autres lois : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) et la Loi sur le développement durable. On confirme ensuite que l'ensemble forme un tout complexe.

Bien que chacune de ces lois s'attache à un champ spécifique, il peut devenir difficile pour le citoyen d'avoir une vue d'ensemble et nous pensons que la future Loi sur le patrimoine culturel devrait rassembler tout l'encadrement nécessaire à son application complète. Si des champs particuliers sont contenus dans des lois connexes, il y aurait peut-être avantage à au moins regrouper en un seul lieu les références à une question précise touchant le patrimoine culturel. Ainsi, le citoyen n'aura pas à déchiffrer lui-même qu'un problème est pris en charge à 80% par une loi, à 15% par une autre et à 5% par une troisième.

Nous partageons également l'évaluation positive que fait le livre vert quant aux bénéfices offerts par l'inclusion, en 1985, de la participation des municipalités dans cette démarche ainsi que par l'évolution des divers leviers financiers disponibles. L'aspect financement est pour le patrimoine, comme pour beaucoup d'autres domaines d'ailleurs, le nerf de la guerre.

La définition et le champ d'application

L'évolution de la définition de patrimoine afin d'y inclure la notion de patrimoine culturel immatériel fait également consensus. Toutefois, il ne faut pas céder à la nouveauté et ne jurer que par ce nouveau champ d'intérêt. Comme le document le souligne, ce nouveau patrimoine immatériel «...transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés...» transporte en lui une notion dynamique qui s'oppose, en rapport avec le patrimoine «matériel», à une notion référant plus à la pérennité. Ainsi, un patrimoine vivant comme par exemple la diversité culturelle, pourra subir quelques soubresauts sans risquer la disparition, puisque par définition il se renouvelle constamment; il n'en est pas de même du patrimoine immobilier, par exemple, où la démolition ou une altération sévère d'un édifice signifie une disparition irrémédiable.

La démolition récente de la maison du théâtre de quat'sous illustre bien cet aspect où, malgré la disparition de l'édifice, le «génie du lieu» demeure tout de même présent dans l'esprit de tous, tandis que l'édifice ayant généré cette magie, sera vite oublié. Peut-être le patrimoine matériel est-il plus fragile et mérite donc une préoccupation particulière?

Nous trouvons aussi fort intéressante la réflexion qui est faite autour de la notion de paysage naturel ou humanisé. Même si au premier chef, le livre vert semble s'intéresser davantage à la notion «naturelle» de ce paysage, nous serions tentés de soumettre à la réflexion une vision plus urbaine du concept. En ce qui concerne le quartier du Plateau-Mont-Royal, notre définition de la notion de paysage s'articule bien sûr beaucoup plus autour du concept de paysage architectural (c'est en fait une forme de paysage humanisé); ce dernier pouvant varier énormément au fil des différents secteurs correspondants aux anciens villages fondateurs du Plateau.

Si nous osions, nous pourrions presque parler de «paysages ethnologiques», lorsqu'on fait entrer dans l'équation les différentes populations occupant ces villages que sont le Mile-End, Milton-Parc, deLorimier ou encore le secteur Saint-Jean-Baptiste.

Nous parlons ici bien plus d'un paysage humain, que d'un paysage humanisé. Il s'agit ici d'une notion typiquement urbaine, très patrimoine culturel immatériel et sur laquelle la nouvelle loi pourrait s'attarder. Grand défi en perspective!

Les statuts

Nous croyons que la multiplicité actuelle des statuts est une approche plus flexible que la création d'un statut unique. Un statut unique, donc regroupant des «patrimoines» d'un certain niveau, pourrait être un frein à l'inclusion de «patrimoines» plus locaux, ne faisant pas le poids. Déjà, Montréal est parfois confronté à un refus de classement par Québec, car le patrimoine en question n'est pas nécessairement de caractère «national». Il peut en résulter une hésitation de la ville à citer le bien en question, puisque leur nombre est très grand et que la Ville se générerait ainsi une charge toujours de plus en plus lourde.

Le cas récent du Carmel de Montréal en est un bon exemple où, n'eut été de la décision ultime de classer la propriété, et celle consécutive de la communauté d'y demeurer, l'ensemble serait disparu ou irrémédiablement altéré.

Ainsi, la «densité patrimoniale» qui se retrouve à Montréal enrichit directement le corpus culturel de toute une population et de toute une grande région (pour ne pas dire de la province). Cette responsabilité est très lourde, et si Québec amorce une sorte de clivage des statuts, cela pourrait pénaliser Montréal.

Une approche plus préventive, moins réactive

La notion de «principe de précaution» est intéressante et celle du «statut temporaire» qui lui serait associé est aussi intéressante en ce qui nous concerne. Nous retenons toutefois la «connaissance» et la sensibilisation comme les meilleurs outils de prévention.

Plus la population connaîtra son patrimoine, plus elle y sera sensibilisée et plus elle se l'appropriera ; mieux ce patrimoine sera protégé. Il y a quelques décennies, nous perdions notre patrimoine par ignorance de la population et par l'avidité des promoteurs qui profitaient de cette ignorance et ce désintéressement. Il faut dire que les promoteurs eux-mêmes ignoraient encore qu'un patrimoine bien mis en valeur pouvait représenter une plus value économique à leurs projets. Cette réalité existe encore parfois aujourd'hui, quand l'ampleur des projets est telle, qu'elle écrase les valeurs patrimoniales en jeu. Que l'on pense au projet Rabaska et les paysages, le projet Griffintown et l'empreinte patrimoniale de l'ancien village, etc.

L'engagement de chacun en matière de sauvegarde du patrimoine

C'est sous le vocable «les citoyens» que nous retrouvons dans le livre vert les sociétés d'histoire et de généalogie, à titre d'acteur citoyen. Bien que notre société soit toute jeune, elle a déjà à son actif de belles réalisations qui, bien que relativement petites et locales,

démontrent malgré tout l'impact significatif que peut avoir une société d'histoire sur son milieu.

Par exemple, récemment, notre société a manifesté son opposition au changement du nom de deux écoles installées depuis plus de 130 ans dans notre quartier. Avec l'appui de plusieurs individus et organismes, le dialogue avec la CSDM a permis le maintien des toponymes et l'adoption de nouvelles mesures de gestion toponymique plus respectueuses de cette forme de patrimoine local. Ces réalisations démontrent surtout qu'en l'absence de notre société, ces gestes n'auraient pas nécessairement été posés.

C'est l'effet multiplicateur de tous ces petits gestes, posés par cette armée de plus de 350 organismes répartis au Québec, qui compose jour après jour la base de ce corpus patrimonial.

Le livre vert parle beaucoup des statuts, des grands mandats, etc. mais passe rapidement sur l'importance et la portée des gestes comme ceux que nous venons de décrire. La future loi devrait leur faire une plus grande place.

LES QUESTIONS POSÉES PAR LE LIVRE VERT

La section suivante traite des opinions, idées et questions, soulevées dans la deuxième partie du document de consultation et qui s'intitule : La proposition « vers une loi sur la protection du patrimoine culturel »

Objectifs, définition et principe

Nous partageons la définition et les principes énoncés en introduction à la partie des propositions.

Plus loin, on réfère à un cadre d'action à niveaux multiples et nous aimerions commenter l'aspect de la *subsidiarité*. Le livre vert souligne ...*que les pouvoirs et les responsabilités doivent être déléguées au niveau approprié d'autorité*. Nous croyons que cet aspect mérite une attention sérieuse, car la carte «géopolitique» de Montréal, depuis l'épisode des fusions-défusions, présente des inégalités d'intérêts qui pourraient hypothéquer cette volonté. Nous discuterons cet aspect plus loin dans la section du rôle des intervenants.

Connaissance, reconnaissance et protection

Avec une simplification des statuts, on risque d'en limiter l'accès qu'aux monuments les plus importants. Comme déjà ce n'est qu'une infime partie de notre patrimoine collectif qui jouit d'une quelconque reconnaissance, nous pensons qu'il est temps d'instituer un inventaire ou un répertoire qui réunira l'ensemble des éléments «sensibles». La notion de «registre officiel» au cœur de cette approche pourra remplacer la «reconnaissance» ou encore «les intentions de...» et ainsi annoncer les couleurs du patrimoine en question. Sa valeur sera maintenant connue et annoncée.

De façon simple, on pourrait parler de trois statuts : «classé», «cité» et «inscrit à l'inventaire».

La «symétrie» des statuts mérite aussi notre attention. Les municipalités ayant dorénavant la possibilité de «consacrer» un bien quelconque par le moyen d'une citation plus englobante qu'auparavant, il est possible que le ministère soit plus réticent à classer un bien ; en se fiant plutôt sur le municipal et en espérant qu'il s'en occupe lui-même (exemples du Carmel et de la bibliothèque Saint-Sulpice de tantôt).

Il est risqué d'assister alors à une certaine forme de désengagement ou de déresponsabilisation de la part du gouvernement.

Consultation

L'environnement proposé pour le futur Conseil du patrimoine du Québec (CPQ) semble tout à fait correct. Nous ne ferions qu'un commentaire sur son accès et sa transparence. À notre avis il serait approprié que les documents analysés par le CPQ, ses analyses, ses avis, etc. soient publics et accessibles aux citoyens, à l'instar de l'environnement de travail de l'Office de consultation publique de Montréal. Pourquoi ne pas parler ici encore de symétrie. Cela garantirait une intervention citoyenne mieux documentée et plus constructive.

Rôle des intervenants

Les citoyens apparaissent dans le livre vert comme des acteurs importants aux yeux du ministère, entre autres, au niveau du bénévolat dont ils sont responsables. Notre société d'histoire et de généalogie s'inscrit dans cette catégorie et nous aimerions apporter un éclairage plus large que celui présenté par le livre vert.

On mentionne dans le document que ces organismes «...se procurent des revenus grâce aux cotisations et aux dons à l'organisme...»; nous sommes perplexes face à cette affirmation et nous aimerions rappeler au ministère qu'il aurait avantage à consulter les états financiers de quelques sociétés d'histoire afin de bien prendre le pouls des montants de cotisations et de la générosité des dons qu'elles reçoivent; il pourrait être surpris !

Nous sommes persuadés que la somme de travail assumée par tous ces bénévoles est très largement supérieure à ce qui semble être perçu par le ministère. Bien sûr, il s'agit souvent d'un «petit» patrimoine ; mais nous sommes néanmoins convaincus que c'est ce «patrimoine ordinaire», qui bâtit et consolide quotidiennement les assises du plus grand patrimoine culturel.

Il serait temps que les bénévoles des sociétés d'histoire puissent consacrer l'essentiel de leurs énergies à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine de leur milieu plutôt que de gaspiller leur temps à quémander à gauche et à droite pour trouver un petit 500\$ de don qui sera dépensé dès le deuxième envoi de leur bulletin aux membres et qu'il faudra dès lors trouver à nouveau d'autres fonds pour poursuivre le travail.

Les municipalités sont inscrites dans le livre vert comme pouvant accueillir la gestion des arrondissements historiques, des aires de protection, etc. Nous pensons qu'une gestion proche du citoyen est une bonne chose et que ce transfert est une approche positive. Nous désirons toutefois signaler qu'il faudrait préalablement préciser les responsabilités de chacun dans ce dossier. Contrairement aux plus petites municipalités où la décision est concentrée en un seul endroit, la Ville de Montréal, depuis l'épisode des fusions-défusions, possède un décor sociopolitique très complexe et varié. Il semble y avoir actuellement un risque de confusion entre les décisions relevant d'un arrondissement, de la ville centrale, d'une ville reconstituée, etc. La gestion du dossier de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal en est un bon exemple. Réunissant la ville centre, quatre arrondissements et une ville reconstituée, il nécessite la création de structures décisionnelles qui sont lourdes et où les agendas sont variés.

Cette nuance mise à part, nous laissons à d'autres le soin d'approfondir cette question.

Le financement

Les exemples d'aide financière mentionnés au livre vert semblent avoir été conçus plutôt pour le «grand» patrimoine et les grands projets. Le patrimoine qui intéresse notre société d'histoire ne se mesure pas aux possibilités d'y appliquer des servitudes ou des mesures fiscales complexes.

Ce «petit patrimoine» qui nous préoccupe (ceci n'étant pas dit péjorativement) ne bénéficie pas de grandes aides financières et c'est un peu triste de le voir ainsi s'étioler au fil de temps. Nous le répétons, il est tenu à bout de bras par les regroupements de bénévoles et il ne doit sa survie qu'aux efforts, mêmes limités, de ces gens. Nous le répétons, ce patrimoine est l'assise fondamentale du «plus grand patrimoine» dont il est largement question dans le livre vert.

Nous pensons que les sociétés d'histoire officielles, membres de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, devraient recevoir une aide financière qui leur permettrait de centrer leurs efforts au bon endroit, soit sur le patrimoine, plutôt que sur la recherche désespérée et inlassable de fonds de survie et d'action.

Le fonds renouvelable pour la protection du patrimoine culturel, dont il est question dans le livre vert, devrait prévoir un montant d'argent consacré aux sociétés d'histoire québécoises. Par exemple, un montant annuel de 10 000\$ permettrait à ces organismes de concentrer leurs efforts au bon endroit. Nous pensons de plus que cet investissement porterait fruit à une hauteur bien plus importante, pour l'ensemble du patrimoine culturel québécois.

CONCLUSIONS

Outre l'ensemble des points que nous avons soulevés dans notre document, nous aimerions conclure notre présentation sur le fait que les petites sociétés bénévoles sont relativement ignorées dans le livre vert. Elles méritent une reconnaissance plus substantielle.

Mais avant de conclure sur ce point, rappelons rapidement quelques aspects mentionnés dans notre document.

- *Oui à l'élargissement des responsabilités ; mais pas au prix d'une déresponsabilisation gouvernementale.*
- *Oui au patrimoine immatériel ; mais pas au prix d'un désintéressement à l'égard du patrimoine matériel.*
- *Trop limiter les statuts risque de pénaliser le patrimoine plus simple ou «ordinaire» (nivellement par le haut).*
- *Il faut mettre plus d'emphasis sur la «connaissance» et la «sensibilisation» qui sont des notions fondamentales pour une bonne sauvegarde et mise en valeur du patrimoine.*
- *L'apport local des sociétés d'histoire ne doit pas être négligé et on doit mettre l'emphasis sur leur mise en réseau.*
- *Établir un rôle plus «ouvert», plus «accessible», pour le CPQ.*
- *Importance d'analyser la situation particulière de Montréal eu égard à la «gouvernance» des dossiers ; ville centre vs arrondissements.*
- *Les nouvelles mesures de financement proposées doivent considérer un support accru aux sociétés d'histoire.*

Nous sommes persuadés de la pertinence des sociétés d'histoire, de leur importance et il est essentiel qu'elles puissent compter sur une aide financière ; aide qui leur est actuellement vitale, mais qui leur fait cruellement défaut. Le travail de ces sociétés et leurs réalisations sont majeurs et incontournables en appui à la volonté d'intervention nationale en matière de patrimoine culturel.

Les trois avenues préconisées par le livre vert, eu égard au financement, soit le fonds renouvelable, les mesures fiscales, exemption de taxes sont intéressantes, mais il manque à notre avis un volet touchant l'aide de première ligne adressée aux organismes « bénévoles ».

Étant donné l'importance du rôle que jouent les sociétés d'histoire du Québec dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine local :

La Société d'histoire et de généalogie du Plateau-Mont-Royal recommande au ministère, d'inclure dans son projet de Loi, une mesure visant à doter financièrement les sociétés d'histoire membres de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Un montant annuel de 10 000\$ pourrait servir de base budgétaire à cet effet.

Madame la Ministre, nous vous remercions pour l'attention que vous nous accordez ainsi que celle de votre ministère et pour l'opportunité qui nous est ainsi donnée de nous exprimer. Nous souhaitons de tout cœur, que cette démarche de redéfinition de la Loi sur les biens culturels aboutisse à une nouvelle pièce législative innovatrice qui véritablement, servira à faire connaître, à préserver et à mettre en valeur notre patrimoine collectif.

Montréal le 18 février 2008

La Société d'histoire et de généalogie du Plateau-Mont-Royal
Membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Richard Ouellet, président

